



U. V. P.

Association de voisins

(Urbanisme & Voisin Partenaire) Association reconnue d'intérêt général sur le territoire français.
702, rue des bleuets - 45200 AMILLY - mail : urbapart45@outlook.fr

VOUS AVEZ VRAIMENT RAISON DE PENSER :

JE VEUX DEFENDRE MES INTERÊTS et ÊTRE ECOUTE CONCERNANT MES PREOCCUPATIONS LIEES A L'URBANISME, A LA PRESERVATION DES EQUILIBRES NATURELS DANS MON SECTEUR OU AILLEURS EN FRANCE,

JE VEUX AFFIRMER MES CHOIX EN MATIERE D'URBANISME CONTRE LES NUISANCES ET LES RISQUES NATURELS OU TECHNOLOGIQUES,

JE VEUX PRESERVER LA FAUNE, LA FLORE ET LES SITES ET EN INFORMER LES DECIDEURS PUBLICS ET PRIVES,

JE VEUX PROTEGER ET AMELIORER MON CADRE DE VIE, A LA VILLE OU A LA CAMPAGNE, METTRE EN EVIDENCE LA PREVENTION SANITAIRE, LA SECURITE, LA SOLIDARITE et PREPARER UN AVENIR MEILLEUR POUR MES ENFANTS ET PETITS ENFANTS.....

ALORS :

DEVENEZ MEMBRE DONATEUR d' U.V.P. (Urbanisme et voisin partenaire)

Association créée pour défendre les intérêts collectifs dans un cadre de concertation, d'action, de partenariat et hors de toute option politicienne. Des articles pourront également paraître dans les médias et des bulletins d'informations vous seront réservés.

Mentions individuelles réservées à l'association UVP et non communiquées à d'autres personnes ou organismes (sauf demande fiscale)

Bulletin de Don 2025

Cochez la case de don)

→ 10 € (mini pour 1 personne)

→ 20 € (mini pour 2 personnes)

→ Autres montants.....€

faire parvenir à :

UVP 702 rue des Bleuets - 45200 AMILLY

(Éventuellement : parrainé(e) par M.....)

NOM :

Prénoms :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

Intéressé(e) par : Cadre de vie, Pollutions, Sécurité, solidarité,
 Préservation faune, flore,

Règlement à l'ordre de U.V.P. :
par chèque ci-joint

Signature :
(cachet pour commerçants) :

Date : / / 2025

- Votre chèque suffit si vous étiez donateur l'année précédente, sans changements cette année (état civil, adresse, téléphone, mail...)
- Règlement en espèces : Merci de remplir et signer ce bon.

Association française bénéficiant des dons visés aux articles 200 et 238 bis du C.G.I.
Un reçu fiscal de déductibilité de votre impôt vous sera délivré au titre de l'année de versement des dons.

→ Je voudrais devenir administrateur(trice) et/ou chargé(e) de mission U.V.P. pour la ville/la région de :
(condition restrictive : ne pas être élu local) vous serez contacté par Pierre ROUSSELET.